



## Bureau de la Commission Locale de l'Eau

Compte-rendu de la Réunion du 22 décembre 2006 – CONDE-SUR-SARTHE – 9h00

-----

### Étaient présents :

M. Bernard BREUX (Président de la Commission Locale de l'Eau)  
 M. Jacques ESNAULT (Maire de Condé-sur-Sarthe)  
 Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER (Conseil Général de la Sarthe)  
 M. Pierre VIELLE (Communauté Urbaine d'Alençon)  
 M. Daniel LENOIR (Conseil Général de la Mayenne)  
 M. Jean-Claude LEBOSSÉ (Maire de Sougé-le-Ganelon)  
 M. Fernand BARILLER (Maire de St-Paul-le-Gaultier)  
 M. Gaston THIBAUT (Maire d'Hauterive)  
 M. Jean-Claude BERTHELOT (Syndicat intercommunal d'aménagement de la rivière Sarthe)  
 M. Hubert SAVARY DE BEAUREGARD (Chambre d'agriculture de l'Orne)  
 M. Pascal BONIOU (Agence de l'Eau Loire-Bretagne)  
 M. Baptiste SIROT (Animateur de la CLE, IIBSA)  
 MM. Jérôme DUCHEMIN et Philippe MARTIN (IDEA Recherche)  
 M. Jean-Michel MURTIN (SOGREAH Consultants)  
 M. Rémy MARTIN (ASCONIT Consultants)  
 M. Vincent CHATELLIER (HYDRATEC)

### Étaient excusés :

M. Frédéric SCORNET (DDAF de l'Orne)  
 Mme Nelly HEUZE (Conseillère municipale du Mans)  
 Mme Jeannine CORBONNOIS (Université du Maine)  
 Mme Célia LEVINET (EPL)  
 M. Roland MATRAT (DIREN Pays de la Loire)  
 M. Pascal MOISY (DDE de la Sarthe)  
 Mme Micheline GENDRON (Maire de Maresché)  
 M. Francis DORLENCOURT (UFC Que Choisir de la Sarthe)

### L'ordre du jour était le suivant :

1. Lancement de l'étude « approche socio-économique, élaboration des scénarios et choix de la stratégie du SAGE du bassin de la Sarthe Amont » (IDEA Recherche - SOGREAH Consultants)
2. Point d'étape sur l'étude des zones d'expansion des crues (ASCONIT Consultants - HYDRATEC)
3. Présentation des principaux résultats de l'inventaire des zones humides et des plans d'eau
4. Point d'information sur la réunion « ouvrages » du 15 novembre 2006
5. Questions diverses

En préambule M. BREUX remercie M. Jacques ESNAULT, Maire de Condé-sur-Sarthe pour la mise à disposition d'une salle communale et l'invite à démarrer la réunion par un mot d'introduction.

Après avoir détaillé l'ordre du jour, M. BREUX donne la parole aux chargés d'études des cabinets IDEA Recherche et SOGREAH Consultants pour qu'ils puissent détailler leur méthodologie de travail.

### Ordre du jour n°1 :

#### **Lancement de l'étude « approche socio-économique, élaboration des scénarios et choix de la stratégie du SAGE du bassin de la Sarthe Amont »**

*M. DUCHEMIN & MARTIN, IDEA Recherche – M. MURTIN, SOGREAH Consultants – support de présentation remis en séance*

- 2 -

M. DUCHEMIN présente la méthodologie qui sera appliquée pour cette phase d'élaboration du SAGE :

- Méthodologie
  - Grande importance donnée à une construction concertée des stratégies territoriales au regard du patrimoine « eau » et des prérogatives liées à la DCE.
  - Un travail itératif entre analyse d'expert (technique et économique), construction collective et partagée, validation par les acteurs et les décideurs.
  - Une concrétisation progressive de l'identité « SAGE » (structure ressource (SIG, études complémentaires), accompagnement pour la future structure porteuse, etc.
- Les différentes phases

#### *Le scénario tendanciel*

- L'objectif : projection dans le futur des évolutions actuelles, scénario « sans SAGE ».
- Les moyens utilisés : une étude prospective (à horizon 15 ou 20 ans) s'appuyant sur les évolutions historiques, actuelles et prévisibles des paramètres socio-économiques, techniques, écologiques et sociologiques.

#### *Les scénarios contrastés*

- L'objectif : projection dans le futur selon différentes stratégies extrêmes pour mieux appréhender l'impact d'un SAGE sur l'évolution des milieux aquatiques et du patrimoine « eau » en lien avec les usages.
- Les moyens utilisés : à partir du scénario tendanciel :

- définition des orientations stratégiques avec les acteurs pour l'élaboration des scénarios contrastés,
- analyse technique des actions à mettre en œuvre au regard de chacun des objectifs fixés, et selon les avis des experts et des acteurs du territoire,
- évaluation économique des scénarios ; détermination d'un coût global approximatif de chacun des scénarios.

### *La stratégie collective*

- L'objectif : définition d'une orientation stratégique
- Les moyens utilisés : à partir des scénarios contrastés :
  - rechercher un équilibre entre les aspects sociaux, écologiques et économiques,
  - s'inscrire dans une construction collective et concertée des futures stratégies territoriales pour préparer les décisions à venir.

M. DUCHEMIN souligne que la première phase, l'élaboration du scénario tendanciel, fait appel à une démarche prospective à l'horizon 2015-2030, qui doit tenir compte des échéances de la DCE et des temporalités de certains processus (prises de décisions publiques et mises en œuvre, évolutions naturelles, phénomènes d'inertie des éléments naturels, etc.).

Il s'agit donc d'un travail collectif avec les acteurs du bassin et du SAGE (entretiens, commissions, bureau de la CLE) et qui mobilisera des sources multiples : experts locaux (Chambres, services de l'État), mais aussi nationaux et internationaux comme GIEC, Météo France pour le climat, « Les futuribles » pour l'industrie et l'économie générale, INSEE, DATAR, INRA pour la démographie, l'espace rural et l'agriculture ...

- 3 -

M. BREUX, qui a participé à cette phase dans le cadre de l'élaboration du SAGE de l'Huisne, signale qu'il s'agit de la partie la plus complexe, car il y a toujours une part d'inconnu dans les projections à 10 - 15 ans.

M. DUCHEMIN confirme qu'il existe une marge d'incertitude, mais que des tendances lourdes, ou « mouvements de fond », persistent irrémédiablement.

M. SAVARY DE BEAUREGARD souligne les difficultés à traduire des tendances lourdes, issues d'orientations nationales voire internationales, à une échelle locale.

M. DUCHEMIN précise que le travail réalisé s'appuiera fortement sur les connaissances des experts locaux : techniciens des chambres consulaires, des services de l'État, etc.

Il rappelle que le calendrier de réalisation de l'étude, relativement serré, vise une restitution de l'étude pour 2008.

M. BREUX estime qu'il serait préférable de présenter les résultats des travaux en CLE fin 2007, début 2008, avant la période électorale de mars 2008.

Il souligne que, compte-tenu des élections présidentielles de mai 2007 et de la période de réserve des services de l'État, il sera délicat de réunir la CLE au delà du mois de mars 2007.

Par conséquent il propose d'organiser une réunion du **bureau de CLE le 1<sup>er</sup> mars**, suivie d'une réunion des commissions thématiques 3 semaines plus tard, et l'organisation d'une CLE en septembre 2007.

M. BREUX pense qu'il serait plus judicieux d'adopter le SAGE après l'approbation du SDAGE en 2009, afin d'éviter de réviser un document tout juste validé.

Au sujet de l'organisation d'un forum réunissant les élus du bassin de la Sarthe Amont, M. DUCHEMIN pense qu'il serait préférable d'attendre les résultats des élections de mars 2008 afin de réunir les personnes nouvellement élus.

Concernant le recueil de données, Mme LABRETTE-MENAGER signale que les informations relatives au milieu industriel doivent être recherchées au niveau des DRIRE.

M. SAVARY DE BEAUREGARD conseille de consulter également les COOP, acteurs économiques de l'agriculture (les prescripteurs).

M. LENOIR considère que, compte-tenu de l'évolution de l'occupation de l'espace rural, il est important de s'intéresser à la politique de l'habitat qui ne lui semble pas maîtrisée et dont les incidences peuvent être importantes (ex : SCOT, etc.).

M. BREUX estime qu'il serait intéressant de consulter les conseils de développement des Pays qui peuvent avoir une vision prospective du développement du territoire.

M. DUCHEMIN précise que l'état d'avancement des PLH sera étudié, ainsi que toute autre étude qui permettrait d'avoir une vision prospective du bassin versant. - 4 -

## Ordre du jour n°2 :

### **Point d'étape sur l'étude des zones d'expansion des crues**

*M. MARTIN, ASCONIT Consultants – M. CHATELLIER, HYDRATEC – support de présentation et rapport remis en séance*

M. MARTIN rappelle la définition des zones d'expansion de crue : « *secteurs inondables mais non urbanisés, éventuellement aménageables, permettant à minima de ne pas aggraver les écoulements* ».

### Il présente les 3 étapes réalisées jusqu'à ce jour :

1- Identification des bassins versants potentiellement générateurs de crue

#### Limites :

- Découpage hydrologique des sous bassins
- Méthode qualitative sans modélisation hydraulique
- Généralisation au niveau bassin

#### Atouts :

- Identification de critères susceptibles d'influencer la génération des crues
- Identification à l'échelle du périmètre du SAGE

M. MARTIN souligne que les bassins du Sarthon et de l'Ornette, dont les exutoires sont très proches sur la Sarthe, peuvent avoir un impact fort sur les débits de crue.

M. BERTHELOT se demande si le Terrançon, affluent de l'Ornette, est pris en compte.

M. MARTIN précise que les résultats sont donnés à l'échelle du bassin versant des cours d'eau, donc l'ensemble des affluents de l'Ornette sont pris en compte.

Le bassin versant de l'Ornette qui présente des potentialités d'expansion sont fortes. Toutefois, M. LENOIR, riverain du cours d'eau, signale que l'expansion de la rivière ne pose pas de problème particulier sur ce secteur très peu urbanisé.

Il ajoute que les interventions sur le bocage ont été très limitées sur ce secteur, fort heureusement à son sens, compte-tenu de la capacité importante du bassin versant à générer les crues, d'où l'intérêt de maîtriser les actions diverses entreprises sur le bassin versant.

M. MARTIN précise que la forme du bassin versant, la pluviométrie, l'occupation des sols sont les critères principaux participant à la hiérarchisation des bassins versants générateurs des crues.

Il ajoute que les données relatives aux jours de gel devaient être utilisées initialement, rappelant que les sols gelés avaient favorisé la montée des eaux pour la crue de 1995. Cependant, cette donnée n'a pu être exploitée car il n'a pas été possible d'extrapoler à l'ensemble du bassin versant, d'autres critères entrant en ligne de compte.

M. BARILLER signale qu'une étude menée sur le Merdereau il y a 15 ou 20 ans, démontrait que la crue du cours d'eau arrivait avant la Sarthe.

- 5 -

M. CHATELLIER confirme que des actions visant à freiner les écoulements sur le Merdereau auraient eu pour effet de faire coïncider le pic de crue avec la Sarthe et d'augmenter les risques en aval.

## 2- Identification des zones de submersion potentielle

### Limites :

- Ouvrages de protection existants non pris en compte
- Échelle de travail (précision du Modèle Numérique de Terrain à 50 m)

### Atouts :

- Secteurs à probabilité élevée de submersion conformes à l'atlas des zones inondables
- Définition des zones potentiellement vulnérables
- Identification des zones sur les espaces du SAGE non couverts par l'atlas des zones inondables

M. LENOIR se demande si un bassin versant générateur de crue est forcément un bassin versant sur lequel le phénomène d'expansion est marqué.

M. MARTIN indique qu'un bassin versant peut être générateur de crue sans pour autant être touché par les phénomènes d'inondation.

Il précise que les résultats de l'analyse multicritère qui ont conduit à la réalisation de la carte relative aux potentialités d'expansion des crues ont été calés sur l'atlas de zones inondables.

## 3- Identification des secteurs potentiellement vulnérables, et évolution de la vulnérabilité

### Limites :

- Cette analyse n'est pas une étude de vulnérabilité au sens « Loire »

- Information valable au niveau du bassin Sarthe amont (échelle de travail)

Atouts :

- Vision d'ensemble des espaces vulnérables
- Vision d'ensemble de l'évolution de la vulnérabilité
- Fournit des pistes de réflexion sur la vulnérabilité du territoire

M. MARTIN signale que la vulnérabilité potentielle est particulièrement forte sur les communes du Mans, d'Alençon et de Mamers. Les critères utilisés sont notamment l'occupation du sol, la présence d'éléments bâtis.

Mme LABRETTE-MENAGER s'interroge sur les critères permettant d'évaluer l'évolution de la vulnérabilité.

M. MARTIN signale qu'ont été utilisés les paramètres tels que la présence d'un PPRI, l'évolution de l'occupation des sols, l'évolution de la population entre 1990 et 1999, etc.

Mme LABRETTE-MENAGER signale que sur certaines communes la population a fortement augmenté depuis 1999, notamment sur Maresché, ce qui peut conduire à sous-estimer leur vulnérabilité potentielle vis-à-vis du risque d'inondation.

M. MARTIN précise qu'ont été utilisées les dernières données disponibles auprès de l'INSEE.

- 6 -

M. MARTIN signale que la prochaine phase de l'étude doit conduire à l'identification des zones d'expansion des crues potentielles, notamment grâce à des prospections de terrain.

M. SAVARY DE BEAUREGARD estime qu'il faut être prudent quant à la localisation trop précise de zones d'expansion des crues à préserver ou devant faire l'objet d'actions visant à restaurer leur capacité de stockage.

Concernant d'éventuelles recommandations sur la gestion des ouvrages, M. BREUX estime que le sujet est trop complexe et délicat pour pouvoir généraliser sans un inventaire préalable.

Au sujet des prospections de terrain, il propose que les chargés d'études soient porteurs d'un courrier de la CLE détaillant clairement les finalités de l'étude.

Concernant les actions qui pourraient être proposées, M. SIROT précise qu'il s'agit d'actions « diffuses » qui n'ont pas pour objet d'écrêter les crues mais de favoriser au maximum l'infiltration. En effet, des actions d'écrêtement nécessiteraient des études plus poussées sur l'horloge des crues, et ce afin d'éviter de synchroniser les pics de crue à l'aval.

M. BREUX s'interroge sur la possibilité de quantifier l'impact de la préservation des zones d'expansion des crues sur les débits à l'aval.

M. CHATELLIER précise que cela n'est pas possible dans le cadre d'une étude réalisée à une échelle aussi importante, une modélisation étant nécessaire.

M. BREUX souhaite que l'étude fasse apparaître les secteurs les plus intéressants pour l'expansion des crues, ainsi que les différentes possibilités d'actions susceptibles d'être mises en œuvre.

M. SIROT indique que, même si des estimations chiffrées sont difficilement envisageables, un gradient coût/efficacité des différentes actions proposées doit être recherché.

M. LENOIR estime que les actions diffuses, ou « douces », ne résolvent pas tous les problèmes et qu'il convient d'être prudent afin que les actions proposées n'aggravent pas la situation à l'aval.

M. SIROT confirme que les actions diffuses, menées à l'échelle du bassin versant, n'ont d'incidence que sur les crues récurrentes, au maximum de fréquence décennale. Par ailleurs ces actions visent à favoriser l'infiltration (ex : gestion de l'occupation des sols, etc.), et n'interviennent donc pas sur le déphasage des pics de crue.

### **Ordre du jour n°3 :**

#### **Présentation des principaux résultats de l'inventaire des zones humides et des plans d'eau**

*M. SIROT, Animateur de la CLE – IIBSA*

M. SIROT présente les résultats de l'inventaire des zones humides et des plans d'eau réalisé par photo-interprétation.

Concernant les zones humides, ce sont près de 5364 hectares de prairies humides qui ont été localisées, soit 1,86 % du bassin versant.

Par ailleurs 6504 plans d'eau ont été identifiés, d'une taille moyenne de 1500 m<sup>2</sup>, soit 2,25 plans d'eau/km<sup>2</sup> à l'échelle du bassin versant.

M. SIROT signale que les plans d'eau situés sur le réseau hydrographique ont de multiples impacts sur le fonctionnement hydrologique des cours d'eau et la qualité de la ressource en eau, ainsi que sur les milieux naturels aquatiques.

Il précise que le SAGE, conformément au SDAGE de 1996, peut s'opposer à la créations de nouveaux plans d'eau sur certaines zones en tête de bassin versant où le peuplement piscicole est de haute qualité, ou situées à l'amont de lieux d'usages sanitaires de l'eau.

M. BREUX estime que le travail réalisé sur les plans d'eau et les zones humides est conséquent et offre une information nouvelle. A ce titre, il juge important de diffuser l'information aux collectivités, à travers des actions de communication et de pédagogie, notamment sur les impacts que peuvent avoir les plans d'eau sur la qualité de la ressource.

### **Ordre du jour n°4 :**

#### **Point d'information sur la réunion « ouvrages » du 15 novembre 2006**

*M. SIROT, Animateur de la CLE – IIBSA*

M. SIROT signale que les principaux obstacles au bon écoulement des eaux sont liés à des éléments bâtis qui appartiennent au patrimoine historique, paysager, architectural, de la Sarthe. Cet aspect,

de même que la présence d'un usage économique (ex : production hydroélectrique, etc.), devra être pris en compte dans les futures orientations du SAGE.

Après avoir rappelé l'impact des barrages sur le fonctionnement des cours d'eau et la qualité de la ressource (modification des faciès d'écoulement, perturbation des processus de transport sédimentaire, obstacle aux migrations piscicoles, favorisation des phénomènes d'eutrophisation, etc.) il souligne les objectifs fixés par le SDAGE de 1996, la DCE et le projet de SDAGE 2009. Ces documents qui fixent les grandes orientations que devra suivre le SAGE, promeuvent la restauration de la continuité écologique des cours d'eau (transport des sédiments et libre circulation des êtres vivants) ainsi que l'atteinte du bon état morphologique des cours d'eau pour 2015.

M. SIROT rappelle que la « morphologie » des cours d'eau est le paramètre le plus déclassant à l'échelle du bassin de la Sarthe Amont vis-à-vis de l'objectif de bon état fixé par la DCE pour 2015.

Il ajoute qu'à l'échelle du bassin de la Sarthe Amont, ce sont près de 189 ouvrages qui ont été déjà recensés, dont 64 sur la Sarthe, soit 1 ouvrage tous les 2,5 km de rivière, contre 1 ouvrage tous les 3,5 km en moyenne sur le bassin Loire-Bretagne.

M. SIROT indique que le projet de SDAGE 2009 prévoit que chaque SAGE comporte un plan pluriannuel de réduction du taux d'étagement des rivières, avec des objectifs chiffrés et datés de réduction.

Afin de permettre à la CLE de définir ses orientations, il convient donc de réaliser un inventaire plus précis des ouvrages présents sur le bassin de la Sarthe Amont, de leur état d'entretien, et de leur impact sur la continuité écologique.

M. BREUX propose qu'un premier travail soit réalisé au sein de l'IIBSA.

- 8 -

## Ordre du jour n°5 :

### Questions diverses

M. BREUX s'interroge sur les modifications apportées sur le 9<sup>ème</sup> programme d'aides de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

M. BONIOU signale qu'une réunion de présentation du 9<sup>ème</sup> programme sera organisée en mars. Il précise que le budget relatif aux actions sur les milieux aquatiques sera multiplié par trois.

Concernant les modalités d'aide aux SAGE, il indique que la situation reste inchangée, et que l'Agence renforcera même son appui à l'élaboration des SAGE qui sont des outils adaptés pour la mise en œuvre locale du SDAGE. Il ajoute que le financement des études perdurera après approbation du SAGE par arrêté préfectoral.

Enfin M. BONIOU signale que dorénavant le programme d'actions du SAGE sera présenté en comité de bassin avant approbation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.